

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Cabinet du vrai Trésor](#)[Collection](#)[1615 - Cabinet du vrai trésor - François Le Fèvre](#)[Item](#)[1615 - François Le Fèvre - Cabinet du vrai trésor - BCU Lausanne](#)[Fichier](#)[1615 - François Le Fèvre - Cabinet du vrai trésor - BCU Lausanne](#)

1615 - François Le Fèvre - Cabinet du vrai trésor - BCU Lausanne

Auteurs : Bonefons, R.

169
qui fait injure à un autre : un con-
traire il se deshonore soy-même, mon-
strant par ses actions qu'il est induit
d'un infame & malin esprit à faire
sans raison ce qu'il fait. Car si l'on
prend bien garde au commence-
ment des paroles, on ne trouera
point de raison pour laquelle l'un
doit offenser ou injurier l'autre :
veu que Dieu a donné aux hom-
mes le jugement accompagné de
raison avec laquelle ils doivent de-
cider leurs différens, & non avec in-
jure, parce qu'injure proprement est
action injuste, ou acte sans raison, qui
ne peut partir d'un cœur genereux,
lequel aime mieux recevoir le tort,
que d'en faire à autrui.
Tellement que la première cause
qui induit le cœur de celui qui of-
fense, ne peut estre que l'iniquité &
vieillesse qui est en luy, vraye
source des actions injustes & dé-
honnestes. Pourtant faut-il reputier
pour deshonneste & indigne d'hon-
neur celuy qui fait tort à autrui ou,

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/Renouvaud

LangueFrançais

SourceLausanne (Ch), Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, 1N
867 Rec

Format (largeur x format)12°

CouvertureCologny

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne
nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/Renouvaud

Informations sur le fichier

Nom original : 1615 Le_cabinet_du_vray_thresor_compris_en_do_Page_178.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.19 Mo

Dimensions : 651 x 1280 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 11/12/2016 Dernière modification
le 29/06/2024